MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFR MONTBOZON

AIPR - AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Préparation à l'examen QCM - Profils opérateur, encadrant ou concepteur

Formation continue - réglementation anti-endommagement des réseaux

Public concerné	Toute personne amenée à préparer, encadrer ou exécuter des travaux à proximité de réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques. Profils concernés : opérateur, encadrant ou concepteur, selon les fonctions exercées.
Prérequis	Comprendre les consignes de sécurité et disposer d'un niveau de français compatible avec la formation et l'examen. Aucun diplôme préalable n'est imposé pour se présenter au QCM. Le profil est défini en fonction de l'activité du bénéficiaire et du besoin de l'employeur.
Modalités et délai d'accès	Inscription après prise de contact avec la MFR de Montbozon et analyse du besoin : profil visé, expérience, contexte d'intervention et objectif. Délai d'accès selon calendrier des sessions et places disponibles. Situation de handicap : étude préalable des besoins et possibilités d'aménagement.
Présentation générale	Depuis le 1er janvier 2018, les compétences des personnes intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux doivent être justifiées. L'AIPR est délivrée par l'employeur sur la base de son appréciation des compétences et d'un justificatif admis par la réglementation. L'attestation de compétences obtenue après réussite au QCM-IPR constitue l'un de ces justificatifs.
Objectifs	• Identifier les réseaux et les risques d'endommagement. • Comprendre le rôle des acteurs, les obligations et responsabilités. • Lire et exploiter les documents liés aux travaux à proximité des réseaux. • Appliquer les procédures de prévention, le marquage-piquetage et les règles d'approche. • Réagir correctement en cas d'anomalie, d'incident ou d'endommagement. • Se préparer au QCM officiel correspondant au profil visé.
Contenu de la formation	Cadre réglementaire anti-endommagement ; typologie des réseaux et risques ; responsabilités du maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exécutant ; DT, DICT et travaux urgents ; plans, classes de précision et investigations ; marquage-piquetage ; zones d'incertitude et précautions d'approche ; techniques de terrassement et travaux sans tranchée ; arrêt de chantier, dommages et conduite à tenir ; entraînement au QCM selon le profil.
Modalités pédagogiques	Formation en présentiel : apports théoriques, supports visuels, exemples de plans et documents, études de cas, analyse de situations de chantier, échanges d'expérience, exercices et QCM d'entraînement. Pédagogie adaptée au profil opérateur, encadrant ou concepteur.
Compétences / Capacités professionnelles visées	Mettre en œuvre les connaissances nécessaires à la préparation ou à l'exécution de travaux à proximité des réseaux ; identifier les situations à risque ; appliquer les mesures de prévention adaptées ; adopter les bonnes réactions en situation dégradée ; mobiliser les connaissances attendues lors du QCM officiel AIPR.
Modalité d'évaluation	Évaluations formatives pendant la formation : questions, exercices, cas pratiques et QCM blancs. Examen officiel QCM-IPR réalisé dans un centre d'examen reconnu par le ministère chargé de la sécurité des réseaux, via la plateforme nationale. Profil opérateur : 30 questions, score minimal 36/60. Profils encadrant ou concepteur : 40 questions, score minimal 48/80. En cas de réussite, le centre délivre une attestation de compétences.
Validation / délivrance	L'attestation de compétences obtenue après réussite au QCM est valable 5 ans. Elle permet à l'employeur, après appréciation de la compétence du salarié, de délivrer l'AIPR. La formation seule ne constitue pas une AIPR et la MFR ne délivre pas l'autorisation à la place de l'employeur.
Durée	Base proposée : 1 journée (7 h) de préparation. La durée peut être adaptée selon le profil, l'expérience et le positionnement. L'examen QCM officiel intervient en complément selon l'organisation retenue.
Dates	Plusieurs sessions par an - nous contacter. Délai d'accès selon calendrier des sessions et places disponibles.
Lieu	MFR de MONTBOZON 6, rue du Bressot 70230 MONTBOZON L'examen officiel est organisé dans un centre reconnu par le ministère compétent.
Modes de financement	Entreprise / OPCO selon éligibilité. Autres financements mobilisables selon la situation du bénéficiaire et les règles du financeur. Tarif : sur devis.
Responsable de l'action, Contact	Responsable de l'action : M. David BARY Pour toute information : mfr.montbozon@mfr.asso.fr - 03 84 92 31 83
Formateurs, Animateurs et intervenants	Formation animée par un intervenant disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires à la réglementation anti-endommagement et aux travaux à proximité des réseaux. Pour l'examen officiel, le centre d'examen reconnu applique les règles du dispositif national QCM-AIPR.
Suivi de l'action	Accueil du bénéficiaire et vérification du profil visé ; émargement par demi-journée ; suivi de l'assiduité ; remise d'une attestation de formation. En cas de passage du QCM officiel et de réussite, remise de l'attestation de compétences par le centre d'examen.
Évaluation de l'action	Évaluation des acquis en formation, puis QCM officiel ; enquête de satisfaction en fin de session. AIPR - résultats 2025 : 64 examens réussis sur 75 (85,33 %) ; opérateur 50/57 (87,72 %) ; encadrant 12/15 (80 %) ; concepteur 2/3 (66,67 %). Présentation et satisfaction : non renseignées.
Point réglementaire BF-HF	Depuis le 7 janvier 2025, la réussite au QCM AIPR peut, sous conditions, être reconnue pour satisfaire la partie théorique de la formation préalable à certaines habilitations électriques BF-HF : opérateur pour le niveau exécutant ; réussite aux niveaux encadrant et opérateur pour le niveau chargé de chantier. La formation pratique et la délivrance de l'habilitation par l'employeur restent nécessaires.

Métiers / activités concernés	Travaux publics, terrassement, VRD, réseaux, conduite d'engins, canalisations, maintenance, aménagement, chantier et activités comportant des interventions à proximité de réseaux enterrés ou aériens.
Les + de notre MFR	Une équipe pédagogique expérimentée et disponible. Une approche concrète de la prévention des risques sur chantier. Un accompagnement individualisé selon le profil et l'expérience. Une structure associative de proximité, à l'écoute des bénéficiaires et des entreprises du territoire.
Références réglementaires	Code de l'environnement, notamment art. R.554-31 ; arrêté du 15 février 2012 modifié ; arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences ; portail national Réseaux et Canalisations / QCM-AIPR ; arrêté du 5 juillet 2024 relatif à l'équivalence de connaissances théoriques BF-HF. Statistiques AIPR transmises pour 2025 (dates exactes des examens non précisées).

Données statistiques AIPR : 2025